

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ**

Département : GERS

**COMMUNE DE LE HOUGA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-02
Séance du 15 Février 2023**

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents :

10

Procuration : 3

Excusés : 2

Date

convocation :

10/02/2023

Date

affichage :

10/02/2023

Le quinze Février 2023, à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire.

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BIGOT Jean Jacques, DARZACQ Sandrine, DESJARDINS Lionel, GASPAROTTO Éric, SAINT LANNES Claude, TREMBLEY ARMENGOL Corinne

Excusée : Madame BARBE Guilaine, Monsieur MÉNACQ Bernard

Procurations : Monsieur GAÜZERE Hervé à Monsieur DESJARDINS Lionel, Madame DARZACQ DOAT Anne à Madame DARZACQ Sandrine, Monsieur LACAMPAGNE André à Monsieur GASPAROTTO Éric.

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur BIGOT Jean Jacques a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Paiement facture investissement avant le vote du budget

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet des travaux d'isolation par l'extérieur de l'école élémentaire un diagnostic énergétique a été effectué par le bureau d'étude ADARA pour un montant de 1 932 € 00 T.T.C.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de payer cette facture d'investissement avant le vote du budget 2023.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise Madame le Maire à payer la facture du bureau d'étude ADARA – 64 510 ASSAT d'un montant 1 932 € 00 T.T.C. avant le vote du budget 2023.**
- **Autorise Madame le Maire à ouvrir les crédits correspondant au compte 21312**

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré, les jours, mois et années dits

Le Maire,

Patricia FEUILLET GALABERT

